RUGBY MAG.

FLANDRES

TEL 03.20.19.02.60 FAX : 03.20.19.02.69 e mail : crflandres@ffr.fr

N° 2 BULLETIN OFFICIEL DU COMITE DES FLANDRES DE RUGBY 8 septembre 2003

Villeneuve, le 4 Septembre 2003

Objet : Assemblée Générale Ordinaire
Du 20 Septembre 2003 à SOISSONS

Madame, Monsieur le Président,

Vous êtes invité à participer à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU COMITE DES FLANDRES DE RUGBY qui aura lieu

le Samedi 20 Septembre 2003 à 10 Heures à SOISSONS
Centre Culturel de Soissons
7 Rue Jean de Dormois
(Vérification des pouvoirs à partir de 9heures 30)

ORDRE DU JOUR

Etude et Adoption de la CHARTE DE BONNE CONDUITE DES CLUBS DU COMITE TERRITORIAL DES FLANDRES (document ci-joint).

A l'issue de cette Assemblée Générale Ordinaire, notre traditionnelle réunion de rentrée aura lieu dans quatre salles différentes (Présidents – Secrétaires – Trésoriers et Commission Technique)

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président l'assurance de toute mon amitié sportive.

Henri NATIEZ

CHARTE DE BONNE CONDUITE
DES CLUBS DU COMITE DES FLANDRES

Dans un souci de pérennisation et afin de lutter contre les dérives relatives au jeu dur, le Comité des Flandres de Rugby impose aux clubs invités à participer à ses compétitions territoriales des plus de 19 Ans (Equipe UNE) la charte de bonne conduite suivante :

Article 1 :

Les règlements sportifs et disciplinaires appliqués aux compétitions territoriales du Comité des Flandres de Rugby sont ceux de la Fédération Française de Rugby (Catégorie C et D précisées par l'annexe 12 des Règlements Généraux de la saison 2003/04) éventuellement complétés par les dispositions propres au Comité des Flandres.

Article 2 :

Chaque dub invité à participer aux compétitions territoriales du Comité des Flandres de Rugby s'engage, dans la tradition du rugby, à respecter les règles de convivialité et de respect envers les équipes adverses, les arbitres, les délégués et le public.

Article 3 :

Toute sanction disciplinaire ou financière concernant une personne inscrite sur la feuille de match sera fixée par la Commission de discipline du Comité des Flandres de Rugby en fonction du tableau établi par la FFR et par le CFR

Des sanction individuelles allant jusqu'à la mise hors championnat pourront être prises à l'encontre des récidivistes.

Article 4 :

A partir du 4ème carton rouge direct ou de 200 jours punis, le club recevra, pour chaque carton rouge direct supplémentaire, un blâme assorti d'une sanction financière supplémentaire de 150 €uros.

A partir du 6ème carton rouge direct ou de 400 jours punis, le club ne sera pas invité à la phase suivante du championnat territoriale (phase qualificative si la sanction est prise lors de la phase préliminaire, phase finale si la sanction est prise lors de la phase qualificative) (1) et ne pourra pas participer aux phases finales du Championnat de France.

A partir du 10ème carton rouge direct ou de 600 jours punis, le club sera mis hors championnat et ne sera pas invité à participer au championnat territorial la saison suivante (2)

Toute sanction individuelle (directe) appliquée à une personne inscrite sur la feuille de match lors d'une rencontre d'une équipe UNE en championnat territorial sera comptabilisée. Une radiation individuelle compte pour 250 jours punis. Une sanction d'un an compte pour 365 Jours punis.

Article 5 :

La participation au championnat territorial du Comité des Flandres de Rugby implique l'acceptation pleine et entière de la présente charte.

Le Président du Comité des Flandres

(1) – En Honneur- Promotion d'Honneur ou 1ère – 2ème Série- Si à l'issue de la phase considérée le club puni est classé dans les 6 premiers, il sera maintenu en Honneur – Promotion d'Honneur ou en Première Deuxième Série pour la saison suivante. Dans le cas contraire il participera en 1ère – 2ème Série ou en 3ème – 4ème Série.

(2) – Dans ce cas il repartira en 3ème – 4ème Série la deuxième saison suivante.

!!! ATTENTION MODIFICATIONS !!!

DESIGNATIONS DES RENCONTRES DU 21/09/03					
				EQUIPE 1	EQUIPE 2
.ère DIVISION FEDERALE				Touches	à 13h15
		RC ARRAS	US TOURS	B.GAUDEFRIN J.CUVILLIER	J.CUVILLIER
?ème DIVISION FEDERALE					
		LUC MRC	PUC		G.LEBLEU
3ème DIVISION FEDERALE					
20/09/03		A.C. SOISSONS CLL ARMENTIERES UMS PONTAULT COMBAULT	RC VALENCIENNES RC PONTOISE OL MARQUOIS	19h30	B.GAUDEFRIN (18h) E.CALLEWAERT
HONNEUR PROMOTION D HONNEUR					
		LEFOREST MAUBEUGE LE TOUQUET CAMBRAI BETHUNE ROUBAIX	RC AMIENS RCFL SAINT POL TOURCOING LILLE METROPOLE IRIS DOUAI BAILLEUL	D.DECAUDIN E.ARMAND D.CALVI J.JORRION C.DELOM D.FAUCHOIT	**J.C.KORPAL** L.C.A **C.CARPENTIER** **C.LAMBERT** L.C.A **J.M.LEPROHON**
PREMIERE DEUXIEME SERIE					
		CHARLEVILLE FRIVILLE ESCARBOTIN CHAUNY ETAPLES SAINT QUENTIN SAINT AMAND	O GRANDE SYNTHE SAINT OMER HAZEBROUCK DUISANS CALAIS LAON	J.HUTNYK D.THURU F.WALTI **P.VIALA** J.P.CACHEUX L.LAGLEYZE	
TROISIEME QUATRIEME SERIE					
Poule A		COUDEKERQUE BRANCHE LORC	CALAIS 2 CAPPELLE LA GRANDE	**H.PERREN** P.DERIBLE	
Poule B		ANZIN DOULLENS	FOURMIES LIEVIN	**L.BOURNIQUEL** C.DAVID	J.M.LEPROHON
Poule C		FLESSELLES MONTDIDIER	RETHEL RO THIERACHE	S.DHAENENS P.POTEL	
MATCHS AMICAUX					
0/09/03	19h30	L.M.R.C	ARRAS	D.THURU	
0/09/03	20h00	LE TOUQUET	FRIVILLE	E.CALLEWAERT	
0/09/03	19h30	ARRAS 2	CAMBRAI	G.ROBIN	
2/09/03	20h00	LEFOREST	CARVIN	E.ARMAND	
2/09/03	18h30	CHARLEVILLE	RETHEL	J.R.NICAISE	
3/09/03	17h00	DOUAI	REICHEL ARRAS	B.BARAN	
3/09/03	18h30	ARMENTIERES	BETHUNE	P.VIALA	
4/09/03	14h00	CHATEAU THIERRY	LAON	B.GAUDEFRIN	
4/09/03	15h00	CHAUNY	NOYON	P.DERIBLE	
4/09/03	11h00	ST OMER	LA CHÂTRE	C.LAMBERT	
4/09/03	14h00	VALENCIENNES	BOITSFORT	D.THURU	
4/09/03	15h00	MONTDIDIER	DOULLENS	J.P.CACHEUX	
4/09/03	14h00	ARRAS II	DOMONT II	C.KESSLER	
4/09/03	15h30	ARRAS	DOMONT	S.COMMERCON	
4/09/03	10h30	Cadets ARRAS	MARCQ EN BAROEUL	G.ROBIN	

Le 14/09/03 à 14h30 à BOULOGNE
TOURNOI DES 3 PORTS : BOULOGNE - ETAPLES - CALAIS
Arbitres : D.FAUCHOIT - H.PERREN

Hors Comité le 21/09		
REICHEL A		
METRO RACING	LA ROCHELLE	S.COMMERCON
NATIONALE II		
COMPIEGNE	DOMONT	C.KESSLER
NATIONALE III		
BAGNEUX	GOUSSAINVILLE	L.DEGONVILLE
MAISON LAFITTE	SARCELLES	G.ROBIN

Date des réunions de secteur concernant et portant sur la sécurité

Mardi 9 septembre 2003 Club House de Laon 19 h 30 (secteur Picardie)
Luc Degonville

Jeudi 11 septembre 2003 Club House O Grande Synthe à 19h30 (secteur Littoral)
Pierre Viala

Vendredi 12 septembre 2003 Comité des Flandres Villeneuve d'Ascq 19 h 30
(secteur métropole Hainaut)
Bernard Baran Dominique Thuru
La présence des LCA est obligatoire à l'une de ces réunions pour prétendre à la validation de leur attribution LCA.

La sécurité est l'affaire de tous, la présence de tous, dirigeants, entraîneurs, éducateurs, joueurs est indispensable.
Je compte sur vous.

Luc Degonville

CCA/RH/JCL-2003-2004/126

Paris, le 4 septembre 2003

NOTE

Aux Comités pour diffusion aux clubs
Aux clubs pour application
Aux arbitres pour vérification

Compétitions des catégories C et D
Aptitude des joueurs de 1ère ligne remplaçants

DISPOSITIONS A APPLIQUER

Je vous communique ci-après les dispositions à appliquer lors de la rédaction de la feuille de match pour **les équipes disputant les compétitions des catégories C et D.**

Ces dispositions concernent la déclaration d'aptitude **du joueur remplaçant de 1ère ligne** à tenir les postes spécifiques de « pilier gauche », « talonneur » ou « pilier droit ».

En préambule, il me semble utile de vous rappeler le contenu de la note CCA/RH/GC/2003-2004/052 du 5 août courant :

> *« Pour les catégories C et D, l'arbitre tiendra compte de **la déclaration d'aptitude du joueur entrant en jeu pour opérer à tel ou tel poste de 1ère ligne**.*
> *En conséquence, si lors d'un remplacement, un tel joueur déclare (*) ne pas être apte à jouer au poste qu'il doit occuper, **des mêlées simulées seront jouées**. Cette situation peut intervenir dès le 1er remplacement ».*
>
> *(*) cette déclaration doit être faite à l'arbitre en présence des deux capitaines.*

INDICATION SUR LA FEUILLE DE MATCH

Outre l'obligation d'encercler sur la feuille de match les numéros des joueurs remplaçants autorisés à évoluer aux postes de 1ère ligne (obligation mise en place la saison dernière), **les dirigeants rédacteurs devront indiquer en marge gauche et en face du ou des joueurs concernés leur aptitude déclarée à évoluer à tel ou tel poste de 1ère ligne.**

.../...

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY
9, rue de Liège 75431 Paris cédex 09 – Tél. : 01 53 21 15 15 – Fax : 01 45 26 19 19 – Site Internet : http://www.ffr.fr
Reconnue d'utilité publique en date du 27 novembre 1922 – Siret 78440561300014926C – TVA intracommunautaire FR 70784405813

En sachant que l'aptitude d'un joueur de 1ère ligne remplaçant peut être simple, double ou triple, l'indication sur la feuille de match devra s'effectuer de la manière suivante :

Aptitude à évoluer au poste de pilier gauche : lettre **G**
Aptitude à évoluer au poste de talonneur : lettre **T**
Aptitude à évoluer au poste de pilier droit : lettre **D**

EXEMPLE : match de catégorie C

Saint-Martin *(18 joueurs)*

	15	SALINAS	Patrice	7145965Z
	16	BRUNE	Gilles	6921143E
T	17	MAGNIEZ	Jean-Luc	7432189Y
	18	FALCOU	Patrice	6867213L
				7023487G

Saint-Bernard *(19 joueurs)*

	15	LEBRUN	Patrick	6550943N
G	16	SAGOT	Fabrice	7154311Z
	17	LENOIR	Vincent	6873933D
DT	18	BOYER	Marc	7465851H
	19	LENA	Xavier	6739214S

1 - Les clubs de Saint-Martin et de Saint-Bernard respecte les conditions de participation en termes de nombre de joueurs présents ainsi que de nombre de joueurs « autorisés » à tenir les postes de 1ère ligne.

2 - Saint-Martin : au cours du match, le titulaire du poste de pilier droit (n°3) se blesse. Comme le seul remplaçant de 1ère ligne (n°17) n'a déclaré qu'une aptitude de « talonneur »... l'arbitre fera disputer des mêlées simulées jusqu'à la fin du match.

3 - Saint-Bernard : au cours du match :
le titulaire du poste de pilier gauche (n°1) se blesse. Il est remplacé par le n°16 qui a déclaré son aptitude pour ce poste... les mêlées continuent d'être contestées.
Le titulaire du poste de talonneur (n°2) se blesse à son tour. Il est remplacé par le n°18 qui a déclaré une double aptitude (pilier gauche et talonneur)... les mêlées continuent d'être contestées.
A la 3ème blessure d'un joueur de 1ère ligne, il n'y a plus de remplaçants aptes à tenir un de ces postes spécifiques : mêlées simulées jusqu'à la fin du match.

IMPORTANT : Pour d'évidentes raisons de responsabilité, les clubs sont invités à appliquer strictement ces dispositions. Pour leur part, les arbitres veilleront rigoureusement au respect de celles-ci.

Le Président de la C.C.A.,
Po
René HOURQUET

Copie : A. DOUCET
J.L. BARTHES
J.L. DRUAIS
C.C.A./D.T.A.

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY
9, rue de Liège 75431 Paris cédex 09 – Tél. : 01 53 21 15 15 – Fax : 01 45 26 18 19 – Site Internet : http://www.ffr.fr
Reconnue d'utilité publique en date du 27 novembre 1922 – Siret 784405813000014926C – TVA Intracommunautaire FR 70784405813

COMPTE RENDU
REUNION COMMISSION DES ECOLES DE RUGBY
DU 12 JUIN 2003
Au C.T.F.R

+ Quelques informations connues ensuite

1°) MOTS CLEFS DE LA SAISON 2003/2004

RIGUEUR :

- Licence assurance FFR pour tous : Elle permet, seule, la participation à nos tournois.
- Chaque club doit identifier ses équipes pour le 28 septembre 2003 (voir feuille annexe)
- Un regroupement peut exister, mais il doit être validé.
- Les regroupements de terrain seront tolérés

FORMATION :

- Le nouveau RUGBY DIGEST sera publié à la rentrée, avec pour objectif, la recherche d'un jeu de mouvement (voir les lancements de jeu chez les - de 7 ans, - de 9 ans, - de 11 ans).
- Accent sur les placages et le jeu au sol.

COMMUNICATION : **UN GROS EFFORT DOIT ÊTRE FAIT !!!**

⇨ Tous les résultats sont les bienvenus.
⇨ Un rappel des dates de rencontres sera effectué quelques jours auparavant.
⇨ Un empêchement de déplacement doit être annoncé au club recevant.

2°) LES GRANDS RENDEZ-VOUS

- Le 27 SEPTEMBRE 2003
  Tournoi de l'Arbitrage 16 équipes (de 10) de - 15 ans seront conviées à une animation à ARRAS.
- Le 8 MAI 2004 - Fête Nationale du Sport
  Tous les clubs doivent se sentir concernés.

Un groupe de travail sera constitué pour que cette fête soit réussie.

- Le 16 MAI 2004 Finale inter-régionale à CAMBRAI (des - 13 ans et - 15 ans)
- Les 2 catégories compétitives seront présentes
- Un bouclier de Champion des Flandres sera remis à la meilleure entité (les 2 catégories réunies)

3°) ORGANISATION ET DATES PROPOSEES

a) Suite à l'enquête nationale , une majorité de clubs est favorable à la structure école en 2 cycles :
- 1 cycle éducatif : - 7 ans, - 9 ans et - 11 ans
- 1 cycle compétitif : - 13 ans et - 15 ans.

Nous garderons donc cette structure

⇨ les - 13 ans et - 15 ans => gestion régionale
⇨ les autres catégories => gestion départementale

a) Pour le Nord / Pas de Calais

1ère phase : 2 niveaux de jeu

ι Un niveau CIEL : 1 poule de 9 clubs (- 13 ans + - 15 ans)
ι Un niveau TERRE : 2 poules géographiques (elles seront constituées suite à l'identification des clubs(réponse pour le 28 septembre 2003)).

DATES : 11 OCTOBRE 2003 - 8 NOVEMBRE 2003 - 29 NOVEMBRE 2003 - 6 DECEMBRE 2003.

A l'issue de cette 1ère phase => seront constituées les poules VERTE, JAUNE et ROUGE

- Poule VERTE : les 6 premiers du niveau CIEL
- Le 1 premier de chaque poule de niveau TERRE
- Vainqueur de Barrage

BARRAGE : le 13 DECEMBRE 2003 entre le 7er de la poule CIEL et les secondes de la poule TERRE.

2ème phase

DATES : 17 JANVIER 2004 - 31 JANVIER 2004 - 14 FEVRIER 2004 - 13 MARS 2004.
REPLI le 27 MARS 2004

4°) FRANCE TELECOM

Départemental :le 3 AVRIL 2004
Régional : le 8 MAI 2004
National : le 26 JUIN 2004

5°) C.P.S

L'adhésion des clubs et des éducateurs est "plus que nécessaire"

DATES : 18 OCTOBRE 2003 - 15 NOVEMBRE 2004 - 20 MARS 2004

De ces C.P.S doivent déboucher des équipes départementales de niveau :

⇨ TOURNOI INTER DEPARTEMENTAL : le 20 MAI 2004 ?
⇨ EQUIPE DE SECTEUR ?

6°) SECTEUR NORD - EST (concernant les - 15 ans)

Si les finances le permettent !!!

Tournoi sur 2 dates : Le 23 MAI 2004 et le 19 JUIN 2004 (6 Clubs seront qualifiés (les 6 premiers de la finale de CAMBRAI)).

Dominique VERMEULEN

COMMISSION ECOLES DE RUGBY

Annexe

REPONSE ATTENDUE POUR LE 28 SEPTEMBRE AU PLUS TARD

à envoyer à Dominique VERMEULEN au

COMITE TERRITORIAL DES FLANDRES DE RUGBY
B.P 17
59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

L'école de Rugby de : .....

Présentera : seule (1)

Nbre : _____ équipe de - 15 ans
Nbre : _____ équipe de - 13 ans
Nbre : _____ équipe de - 11 ans
Nbre : _____ équipe de - 9 ans
Nbre : _____ équipe de - 7 ans

Présentera en regroupement (1) avec (2)

Nbre : _____ équipe de - 15 ans
Nbre : _____ équipe de - 13 ans
Nbre : _____ équipe de - 11 ans
Nbre : _____ équipe de - 9 ans
Nbre : _____ équipe de - 7 ans

(1) Barrer la mention inutile
(1) (2) identifier le(s) club(s) du regroupement

NOTE AUX CLUBS (Horaires des rencontres)

Lorsque les oppositions seront des oppositions internes à un comité territorial, celui-ci aura la responsabilité de la programmation de la rencontre soit, pour le Comité des Flandres :

- **REICHEL - 21 ans : 13h30**
- **CRABOS - 19 ans : 11h00**
- **BALANDRADE : 11h00**
- **DANET : 11h00**
- **ALAMERCERY : 10h00**
- **TEULIERE : 10h00**

Tout changement d'horaire ou de lieu fera l'objet d'une demande préalable au Comité des Flandres et ce **au plus tard, 10 jours avant la rencontre.**

Lorsque les oppositions seront des oppositions entre associations de Comités différents, la rencontre sera programmé le Dimanche de la façon suivante :

- **REICHEL - 21 ans : 15h00**
- **CRABOS - 19 ans : 15h00**
- **BALANDRADE : 15h00**
- **DANET : 15h00**
- **ALAMERCERY : 13h30**

- *Pour les équipes CRABOS, les désignations d'arbitres sont susceptibles d'être effectuées par la C.C.A.*

Pour les Clubs du Comité des Flandres recevant une équipe d'un Comité différent, tout changement d'horaire ou de lieu devra être systématiquement signalé auprès du Comité aux fins d'information des Arbitres et ce au plus tard 10 jours avant la rencontre.

Sauf avis contraire, Messieurs les Arbitres respecteront ces horaires.

- Si l'arbitre peut éventuellement "dépanner" un Club qui n'est pas en possession de feuille de match, ceci n'est pas une obligation.

Messieurs les Dirigeants se procureront les imprimés nécessaires auprès du Comité.
Par ailleurs, il est rappelé que la tenue de la feuille de "mouvement" revêt un caractère obligatoire.

!!! De nombreux envois du XV Mag par E-Mail nous sont revenus !!!
!!! pour cause de boîtes saturées ou d'adresses inconnues. !!!
!!! Si vous connaissez des personnes qui ne reçoivent pas le XV Mag, !!!
!!! demandez leur de vérifier leur boîte ou de nous communiquer la bonne adresse !!!

RAPPEL

Article 247.3 : Validation des dossiers de regroupements :

Avant le 15/09/03 pour CRABOS - Reichel B - Féminines - et - de 17 ans.
Avant le 01/11/03 pour Balandrades - Phliponeau - Danet - de 15 et en dessous

AS Précisions :

Si un joueur désire être aussi dirigeant, il faut replir un nouvel AS en cochant la case "Nouvelle Affiliation" et la case "dirigeant".

Un joueur dirigeant doit faire signer 2 passeports médicaux par le médecin. Un pour la carte d'affiliation "joueur" et un pour la carte d'affiliation "dirigeant".